

2 MD

Société anonyme au capital de 250 000 F
Siège social : 79200 - LE VIENNAY
RCS BRESSUIRE B 352 306 146
(91 B 72)

* * *

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 26 JANVIER 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize,
le vingt six janvier, à dix heures trente,

Le conseil d'administration de la société s'est réuni, au siège social de la société E.D.A.,
19 rue Pierre Bourdan 75012 PARIS, sur convocation de son Président.

Ordre du jour :

- Constatation de la démission du président directeur général,
- Nomination d'un administrateur par cooptation,
- Agrément de cession d'action,
- Nomination d'un nouveau président directeur général,
- Pouvoirs pour les formalités.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Jean-Pierre ANDREVON représentant la société DISTRIBUTION SPECIALISEE FRANCE - D.S.F., administrateur.
- Monsieur Gilles SILBERMAN représentant la société EDA, administrateur.
- Monsieur Gilbert WAHNICH représentant la société SOGAMUR, administrateur.

La séance est présidée par Monsieur Jean-Pierre ANDREVON, qui constate la présence effective de tous les administrateurs.

Le conseil étant ainsi en mesure de délibérer valablement, avant de passer à l'examen des questions portées à l'ordre du jour, adopte à l'unanimité, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

CONSTATATION DE LA DEMISSION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL / NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR PAR COOPTATION

Monsieur Jean-Pierre ANDREVON, président de séance, expose que Monsieur Bernard DELPECH ayant démissionné de ses fonctions d'administrateur et de Président de la société, le conseil d'administration s'est réuni aux fins de procéder à son remplacement.

Il propose la candidature de Monsieur Lionel CHAFFOIS,

Le conseil se déclare d'accord, et constatant que le nombre des administrateurs en exercice après la démission de Monsieur Bernard DELPECH n'est pas inférieur au minimum légal, décide en application des dispositions des articles 94 de la loi du 24 juillet 1966 et 14 des statuts, de coopter en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Bernard DELPECH, démissionnaire :

- **Monsieur Lionel CHAFFOIS**
domicilié à Veulettes (76450) Route de Fécamp

Monsieur Lionel CHAFFOIS est nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination, faite à titre provisoire, sera soumise à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Monsieur Lionel CHAFFOIS a d'ores et déjà accepté les fonctions ainsi conférées et déclaré ne pas être en infraction avec les dispositions légales pour l'exercice de ce mandat.

AGREMENT DE CESSIION D'ACTION

Le président expose qu'il convient, conformément à l'article 11-III des statuts, de statuer sur la cession d'action à un tiers non actionnaire.

Le conseil d'administration, connaissance prise des conditions de l'opération, autorise: la cession d'une action par Monsieur Bernard DELPECH au profit de Monsieur Lionel CHAFFOIS et décide d'agréer ce dernier en qualité d'actionnaire.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Puis Monsieur Bernard DELPECH propose la nomination de Monsieur Lionel CHAFFOIS en qualité de président directeur général.

Le conseil, après en avoir délibéré, prend les décisions suivantes :

Désignation du Président

Monsieur Lionel CHAFFOIS est, en remplacement de Monsieur Bernard DELPECH, démissionnaire, nommé Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

le
Monsieur Lionel CHAFFOIS a d'ores et déjà accepté ces fonctions et déclaré ne pas être en ~~fonction~~ avec les dispositions légales pour l'exercice de ce mandat.
infraction

La date effective d'entrée dans ses fonctions de président est le 1er février 1996.

Pouvoirs du Président

Monsieur Lionel CHAFFOIS, en sa qualité de Président, assume sous sa responsabilité la direction générale de la société.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Il est investi des pouvoirs attribués par la loi pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Rémunération du Président

La rémunération de Monsieur Lionel CHAFFOIS sera, s'il y a lieu, fixée par décision ultérieure du conseil.

Il aura droit, sur justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Le conseil délègue tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de publicité prescrites par la loi.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et un administrateur.

Pour Copie Conforme
Le Président-Directeur Général,

